

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

REVISION ALLEGEE N°2 DU PLU

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision allégée n°2 du PLU de la commune de BESSINES-SUR-GARTEMPE du 17 novembre 2025 au 17 décembre 2025 inclus soit pendant 31 jours consécutifs.

Monsieur COULAUD Hervé, cadre retraité du ministère de la culture, a été désigné commissaire enquêteur titulaire et Monsieur CROUZEVALLE Bernard, directeur commercial adjoint à la Poste retraité, commissaire enquêteur suppléant par le Vice-Président du tribunal administratif de Limoges.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de BESSINES-SUR-GARTEMPE, pendant la durée de l'enquête, du 17 novembre 2025 au 17 décembre 2025 inclus:

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 et le samedi de 9h00 à 12h00

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la MAIRIE – Monsieur le Commissaire enquêteur – 1 Place de la Liberté – 87250 BESSINES-SUR-GARTEMPE.

L'évaluation environnementale du projet de révision allégée n°2 de PLU qui figure dans le rapport de présentation et l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement seront joints au dossier d'enquête publique.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de BESSINES-SUR-GARTEMPE dès la publication de l'arrêté. Il sera, en outre, également disponible durant l'enquête publique sur le site internet de la commune www.bessines-sur-gartempe-87.fr

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à enqpubrev2bessines87@gmail.com. Elles sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire-enquêteur sera présent à la mairie de BESSINES-SUR-GARTEMPE pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- lundi 17 novembre 2025 de 9h00 à 12h00,
- samedi 6 décembre 2025 de 9h00 à 12h00,
- mercredi 17 décembre 2025 de 14h00 à 17h30.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de BESSINES-SUR-GARTEMPE et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site internet www.bessines-sur-gartempe-87.fr

A l'issue de l'instruction, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision allégée n°2 du PLU ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de cette approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service urbanisme de la mairie de BESSINES-SUR-GARTEMPE.

La Maire,
Andréa BROUILLE